

AR PREFECTURE

016-2116 02362-20180413-D\_2018\_5\_13-DE  
Reçu le 09/05/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**  
8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

**délibération :  
D\_2018\_5\_13**

L'an deux mille dix huit , le vendredi 13 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 09 Avril 2018

Présents : 19

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Convention CCAS /  
Commune - Intervention petits  
travaux sur la commune**

**Pouvoirs :**

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean  
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel  
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur NOËL Frédéric,  
Madame SOULET Sandrine

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Conseil d'administration du CCAS de la commune a acté, en date du 10 avril 2018, le principe d'un service dépannage auprès des administrés à compter du 1er juin 2018. Il s'agit d'effectuer à l'aide d'un contrat d'intervention encadré par les services municipaux, de petits travaux (remplacement d'un carreau, déplacement d'un meuble...).

**Vu** le projet de convention entre la commune et le CCAS sur la mise à disposition d'agent de la commune pour effectuer ce service ;

**Vu** le projet de contrat d'intervention avec les particuliers bénéficiaires de ce service.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **VALIDE** la convention de mise à disposition d'agent de la commune ;
- **ADOpte** le contrat type d'intervention avec le particulier ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 13/04/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le - 9 MAI 2018

Le Maire,  
Michel CARTERET

